

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
 Le : 20/12/2023
 Et
 Publication ou notification du :
 20/12/2023

L'an 2023, le 18 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 07/12/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 07/12/2023.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, M. COLAS Christophe, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOUILLETTE Lionel à Mme MOURICHON Véronique, Mme CERCEAU Christelle à Mme DUWEZ Nathalie, M. DE FARIA CASTRO Custodio à M. BALOUZAT Alain, M. GANDON Jean-Charles à M. VALENTE Vitor, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence à M. COLAS Christophe, Mme PACTON Stéphanie à Mme LOTT Myriam, Mme SCHAPPACHER Karine à M. CAPOIS Guillaume

A été nommé(e) secrétaire : M. BUIRON Alain

C2023_47 – Demande de subvention DSIL 2024 pour le remplacement des menuiseries extérieures de divers bâtiments publics

Un Bilan Énergétique et Patrimoine a été réalisé par le SDESM sur la commune de Bourron-Marlotte afin de définir les priorités en termes de rénovation énergétique. Il a été effectué sur les années 2018 à 2020. L'un des axes de réflexions porte notamment sur le changement des huisseries de différents bâtiments, dont trois logements locatifs.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
État	DSIL	92 700,00 €	60 %
Région			
Département			
CAPF	Fonds de Concours	30 900,00 €	20 %
Auto-financement			
Fonds propres		30 900,00 €	20 %
Emprunt			
TOTAL HT		154 500,00 €	100 %

.../... (suite à la délibération n°C2023_47)

Considérant que l'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : courant 2^{ème} semestre 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : courant 2^{ème} semestre 2025

Considérant que le coût prévisionnel est estimé à 154 500 € HT, soit 185 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité :

- La réalisation du projet présenté, estimé à 154 500 € HT
- Le plan de financement exposé ci-dessus

Et **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la DSIL 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Alain BUIRON

A Bourron-Marlotte, le 19/12/2023



Le Maire,
Vitor VALENTE